



**Aide de la Région au BAFA**

Direction des Sports,  
de la jeunesse  
et de la vie associative

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur  
**regionpaca.fr**





## Le Président de la Région

Pour les jeunes, l'encadrement d'enfants au sein de centres de vacances et de loisirs est un excellent apprentissage à l'exercice de la responsabilité et de la solidarité. Le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) est à cet égard un outil précieux. Peu nombreux sont pourtant les postulants qui parviennent à franchir toutes les étapes de la formation. En effet, beaucoup se heurtent à des obstacles d'ordre financier, en raison des difficultés à assumer le coût du dernier module.

La Région propose donc une aide financière pour le stage d'approfondissement, qui constitue la troisième et dernière étape du BAFA. Conditions et modalités d'attribution en sont expliquées dans ce guide, afin que le plus grand nombre puisse en bénéficier et avoir ainsi accès au BAFA.

*Michel Vanzelle*

## Le BAFA en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Le cycle de formation au BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateurs de centres de vacances et de loisirs) est organisé en trois temps :

- un module de formation générale d'une durée de 8 jours ;
- un stage pratique de 14 jours ;
- un stage d'approfondissement de 6 jours.

Ouverte aux jeunes dès 17 ans, cette formation permet de présenter le diplôme validé par le ministère de la Jeunesse, des sports et de la vie associative.

Bien qu'en Provence-Alpes-Côte d'Azur, ce diplôme suscite auprès des jeunes un vif intérêt, avec plus de 15 000 inscriptions par an au premier module, les centres de vacances et de loisirs (employeurs) de la région rencontrent des difficultés pour embaucher des jeunes qualifiés. Cette situation est liée à une forte déperdition (+ de 70 %) entre le premier et le dernier module de formation nécessaire pour présenter le diplôme.

## Le coût de la formation

Le coût de la formation, variant de 650 à plus de 1 000 euros en fonction du type d'hébergement, peut constituer un frein à l'accès au diplôme.

Conscientes de cette réalité, de nombreuses structures octroient déjà des aides financières :

- La Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF) à l'ensemble des enfants de ses allocataires.

- Les Caisses d'Allocations Familiales (CAF), la Mutuelle Sociale Agricole (MSA) selon les territoires et sous certaines conditions.
- Certaines collectivités territoriales pour les enfants de leurs administrés sous certaines conditions.
- Certains comités d'entreprises pour les enfants de leurs salariés.
- Le ministère de la Jeunesse, des sports et de la vie associative en fonction des ressources parentales.



## L'aide de la Région

La Région propose une aide financière pour le stage d'approfondissement, 3<sup>e</sup> et dernière étape du passage du BAFA.

Cette aide permet de financer partiellement les frais d'inscription au dernier module favorisant ainsi l'accès au diplôme. Elle s'élève à 150 euros pour une pension complète durant le stage et à 70 euros pour une demi-pension. **Elle peut être accordée uniquement aux stagiaires qui n'ont pas d'autres aides hormis celle de la CNAF.**

L'aide de la Région n'est pas directement versée au stagiaire. Elle est octroyée aux associations assurant des formations au BAFA adhérentes au Fonds de solidarité et de promotion de la vie associative. Ces associations sont signataires de la convention d'objectif triennale passée avec la Région, au titre de leur fonction de tête de réseau des mouvements d'éducation populaire et de jeunesse.

## Les organismes bénéficiaires

### **Les Francas union régionale PACA**

83 rue Château Payan – 13005 MARSEILLE

Tél. 04 91 42 04 34

E-mail : les.francas.paca@wanadoo.fr

### **Union régionale des Foyers Ruraux PACA**

Place André Leblanc

BP 20017 – 13350 CHARLEVAL

Tél. 04 42 28 40 38

E-mail : urfr.paca@mouvement-rural.org

### **Leo Lagrange PACA**

10, boulevard d'Athènes – 13001 MARSEILLE

Tél. 04 91 14 22 42

E-mail : bafa.bafd@léolagrangepaca.org

### **Union Française des Centres de Vacances et de loisirs (UFCV Alpes-Provence-Corse)**

293, rue Paradis – 13008 MARSEILLE

Tél. 04 91 15 73 15

Site Internet : [www.ufcv.asso.fr](http://www.ufcv.asso.fr)

### **Éclaireuses et éclaireurs de France PACA**

121, rue St Pierre – 13005 MARSEILLE

Tél. 04 91 92 03 98

E-mail : [provence@eedf.asso.fr](mailto:provence@eedf.asso.fr)

Tél. 04 93 80 58 97

E-mail : [cote-dazur@eedf.asso.fr](mailto:cote-dazur@eedf.asso.fr)

### **Ligue de l'enseignement régionale (URFOL PACA)**

192, rue Horace Bertin – 13005 MARSEILLE

Tél. 04 91 47 28 10

E-mail : [urfolpaca@wanadoo.fr](mailto:urfolpaca@wanadoo.fr)

### **Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Éducation Active (CEMEA PACA)**

47, rue Neuve Sainte Catherine – 13007 MARSEILLE

Tél. 04 91 54 25 36

E-mail : [cemea.paca.marseille@wanadoo.fr](mailto:cemea.paca.marseille@wanadoo.fr)

Tél. 04 93 16 18 20

E-mail : [cemea.paca.nice@wanadoo.fr](mailto:cemea.paca.nice@wanadoo.fr)

### **Comité Protestant des Centres de Vacances (CPCV)**

La Nouvelle Pinette E76

13100 Aix-en-Provence

Tél. 04 42 23 18 74

E-mail : [contact@cpcv-med.fr](mailto:contact@cpcv-med.fr)

Site internet : [www.cpcv-med.fr](http://www.cpcv-med.fr)



## **Direction des Sports, de la jeunesse et de la vie associative**

### **Service Jeunesse et vie associative**

Hôtel de Région – 27, place Jules-Guesde – 13481 Marseille cedex 20  
Tél. 04 91 57 50 57 – Fax 04 91 57 51 51

Site web de la Région : **[www.regionpaca.fr](http://www.regionpaca.fr)**

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur